



VILLE DE
DIEKIRCH

État civil & Bureau de la population

Informations aux demandeurs d'un passeport biométrique

Les virements seront à effectuer au

CCP : IBAN LU 46 1111 1298 0014 0000
Code BIC : CCPLLULL
du Bureau des passeports (BVL) à Luxembourg

ou par **carte de crédit** en ligne, via l'application **www.myguichet.lu**
<https://paiement-ppa.services-publics.lu>

Lors du virement il y a lieu d'indiquer sous communication :

Demande de passeport pour « **Nom** / prénom / matricule »

Montant à virer :

- **30 €** pour les enfants de moins de 4 ans (pour deux ans), procédure d'urgence 90 €
- **50 €** pour les mineurs de 4 à 18 ans (pour cinq années), procédure d'urgence 150 €
- **50 €** pour les personnes de 18 ans révolus (pour 10 années), procédure d'urgence 150 €

Veillez-vous munir :

- de la copie du virement ou de la quittance de versement
- de l'ancien passeport.

Remarques :

- Une taxe communale de 5 € restera à payer lors de la demande
- Une photo sera faite sur la place lors de la demande du passeport sauf pour les bébés (0 –12 mois)

Les passeports peuvent être retirés **uniquement** sur présentation du récépissé, délivré au moment de l'introduction de la demande.